

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2023**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

- en exercice	29
- présents	25
- votant par procuration	4
- absent	0
- total des votants	29

xxx

Affichage en mairie et publication sur le site Internet de la Ville de la liste des délibérations  
examinées en séance faits le 29 septembre 2023.

xxx

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi vingt-huit septembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le vingt et un septembre, s'est assemblé en session ordinaire accessible au public dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Christine DÉCHAMPS, Maire.

Étaient présents :

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire,

M. Kamel BELGHACHEM, Mme Emmanuelle PATIN, Mme Marie-Hélène LONGO, M. Franck LEMAÎTRE,  
Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Pascal SZALEK, Mme Evelyne BAILLEUL, Adjointes,

Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Michelle DAJON, Mme Brigitte POLLET, Mme Nathalie CASTEL, M. Sébastien MORO,  
M. Junior MOUDJIH A FIONG, M. Tarek HAMMAN, M. Fabrice LEPAREUX, M. Omar BELGHACHEM, M. Johan GONZALEZ,  
Mme Arlette LECACHEUR, Mme Sylvie DE MILLIANO, M. Patrick CIBOIS, M. Jean-Yves GOGNET, M. Thierry GIMAY, Mme  
Djémaïa TAKARLI, Mme Sourayo OUF, Conseillers Municipaux.

Excusés :

M. Yves GIMAY	qui donne pouvoir à	Mme Chantal BEAUDOIN
Mme Marianne DUHAMEL	qui donne pouvoir à	M. Franck LEMAÎTRE
M. Patrick WALCZAK	qui donne pouvoir à	M. Jean-Yves GOGNET
Mme Anne-Lise COUTURE	qui donne pouvoir à	M. Patrick CIBOIS

Absent :

//

formant la majorité des membres en exercice.

M. Jean-Yves GOGNET est nommé secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

**Délibération n°: D.70/09.23**

**Objet :** Versement d'une subvention exceptionnelle  
Aide d'urgence – tempête "Daniel" sur la Libye

VILLE DE LILLEBONNE  
Réunion du Conseil Municipal  
Séance ordinaire du 28.09.2023

**Délibération n°: D.70/09.23**

**Objet :** Versement d'une subvention exceptionnelle  
Aide d'urgence – tempête "Daniel" sur la Libye

Madame le Maire rappelle que le 10 septembre 2023, la Libye a été victime de la tempête "Daniel", un phénomène extrême au vu de la quantité d'eau tombée. Les importantes précipitations ont provoqué des inondations et englouti des dizaines de localités, notamment côtières.

Le passage de la tempête "Daniel" a causé d'importants dégâts et le bilan humain ne cesse d'augmenter.

Face à cette catastrophe, une solidarité internationale s'est mise rapidement en place pour apporter une aide d'urgence aux populations sinistrées.

La Ville de Lillebonne ne pouvant rester insensible à la situation dramatique de la population victime de la tempête "Daniel", souhaite lui apporter un soutien financier par le biais du FACECO (fonds d'action extérieure des collectivités territoriales).

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1115-1, L1112-1, L1611-4 et L2121-29,

Considérant la volonté de la Ville de Lillebonne d'apporter une aide d'urgence aux populations sinistrées de la Libye,

Considérant la possibilité offerte aux collectivités de déposer leurs dons financiers sur le FACECO.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser le versement d'une subvention exceptionnelle de 2 000 euros pour venir en aide aux sinistrés touchés par la tempête "Daniel" survenue en Libye le dimanche 10 septembre 2023 ; somme qui sera prélevée sur les crédits inscrits au budget ville (*nature 6574 "subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé"*),
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent.

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

*Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.*

*Pour extrait certifié conforme,*

Le Maire de Lillebonne,  
  
Christine DÉCHAMPS.

Le secrétaire de séance,

Jean-Yves GOGNET.  
